



Dossier de demande d'inscription au
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Hautes-Pyrénées
(P.D.I.P.R.)

Le Porteur de projet adressera

- Dans un premier temps :
 - o Une lettre de demande d'inscription au PDIPR 65 adressée au Président du Conseil Départemental ;
 - o Le dossier d'opportunité rempli et les pièces jointes demandées ;
- Dans un deuxième temps (après avis favorable du dossier d'opportunité) :
 - o le dossier foncier et ses pièces jointes (conventions de passages, délibération des collectivités propriétaires des sentiers empruntés) ;
 - o le dossier entretien ;
 - o Pour l'ensemble des chemins ruraux concernés par l'itinéraire, une délibération des communes propriétaires autorisant une inscription au PDIPR ;
 - o Un acte écrit (délibération pour les structures publiques ou décision du CA pour les associations) sollicitant une inscription au PDIPR des Hautes-Pyrénées de l'itinéraire et engageant le porteur de projet sur le maintien de l'itinéraire ouvert et son entretien durant un minimum de 7 ans.

Le dossier sera adressé à :

Service Sports, Jeunesse & Vie Associative

DDL/DACEM

Département des Hautes-Pyrénées

7 rue Gaston Manent

CS71324

65013 TARBES cedex 9650

Mail : francoise.ledoux@ha-py.fr